



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

24 août 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 24 Août 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL - SHAL N° 2021-140	16.08.2021	Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté n° 2021-79 du 3 mai 2021 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

**ARRÊTE PRÉFECTORAL DRIHL-SHAL N° 2021-140 du 16 août 2021
portant modification de l'arrêté n° 2021-79 du 3 mai 2021 fixant la composition de la
commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social, pour les projets
autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L 312-1, L 313-1, L 313-3 et R 313-1 à R313-10-2 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 131 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et notamment son article 65 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRIHL-SHAL N°2021-79 du 3 mai 2021 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2021-78 du 26 avril 2021 portant avis d'appel à projet 2021 relatif à la création de 250 places en foyers de jeunes travailleurs relevant de la compétence de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire n°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant que les membres à voix consultatives mentionnées aux 2.4.2.2, 2.4.2.3 et au 2.4.2.4 de la circulaire n° 2014-287 du 20 octobre 2014 sont désignés pour chaque appel à projets ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine directrice,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} 2^ob de l'arrêté n°2021-79 du 3 mai 2021 est modifié comme suit :
Les personnalités qualifiées désignées pour les appels à projet concernant les foyers de jeunes travailleurs (AAP-FJT) conformément à l'arrêté du 26 avril 2021 sont :

- Monsieur Abdela MADI, CAF des Hauts-de-Seine, conseiller en développement pôle vie sociale et parentalité.
- Monsieur Pierre Marc NAVALES, UNAF0, chargé de mission dédié au logement des jeunes.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2021-79 du 3 mai 2021 restent inchangées.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif des Hauts-de-Seine dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 16 août 2021

P/Le préfet

Anne CLERC

Préfète

Déléguée à l'égalité des chances

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>